

# Médecins



© 2016 Les Echos Publishing

La Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) s'est penchée sur le mouvement des médecins généralistes de secteur I qui pratiquent une cotation du C à 25 euros, et dont le nombre est en progression selon cette première analyse.

Alors que plusieurs syndicats de médecins réclament une revalorisation de la consultation et que certains appellent à facturer d'autorité la consultation à 25 euros depuis début janvier, la CNAM a voulu étudier l'ampleur de ce phénomène.

En cinq semaines (du 4 janvier au 7 février 2016), le nombre de consultations avec dépassement (de 2 euros, voire plus) a en effet augmenté, particulièrement à partir de la deuxième semaine de janvier. 293 400 consultations généralistes sur les 17 millions pratiquées (c'est-à-dire moins de 2 % des actes) ont fait l'objet d'un dépassement d'au moins 2 euros sous forme de C à 25 euros ou plus, ou de cotation « DE ».

675 généralistes de secteur I de plus qu'en 2014 ont ainsi facturé un dépassement exceptionnel en 2016.

Mais le mouvement progresse : si les généralistes ayant coté un DE de 2 euros étaient 1,4 % la première semaine, ils s'élevaient à 1,8 % la deuxième semaine, à 1,9 % la troisième, 2,1 % la quatrième pour finir à 2,2 % la dernière semaine de l'analyse...

© 2015 Les Echos Publishing